

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

**SÉANCE DU 11 MAI 2026 OUVERTE À 19H30**

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 05 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

**Délibération n° 2026-051**

**Désignation des membres du comité de pilotage du Crématorium**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

**Présents « Groupe de la Majorité » :**

Mesdames Laure BAYET, Odette BOIMOND, Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Audrey DUPARC, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Malwina JOLLIVET, Emilie MODOLA, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN, Annie THOMÉ

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Laurent CHAPUS, Rocco COLELLA, Jérémie MAXIT, Bruno MICHOTEY, Jean-Claude PEPIN, Morgan RENNER, Stéphane RIALLAND, Guillaume SOL, Pedram VINCENT

**Présents « Groupe de la Minorité » :**

Mesdames Catherine FAURÉ, Magali MARTINEZ

Messieurs Gilles GODDET, François TERRIER

**Absents ayant donné pouvoir :**

Madame Martine FREBOURG à Madame Séverine MUGNIER

Monsieur Anthony LABALME à Madame Laetitia PERROQUIN

Monsieur Alexandre VITTOZ à Monsieur Guillaume SOL

**Secrétaire de séance :**

Floriane ESCOLANO

**Monsieur Rocco COLELLA, Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public, rapporteur, fait l'exposé suivant :**

Le crématorium situé sur le territoire de la commune a été confié en exploitation par contrat de concession en date du 17 décembre 2009.

Par convention, la commune doit s'assurer du bon fonctionnement du service par une réunion d'un comité de pilotage pour l'examen d'un rapport annuel et des comptes d'exploitation.

Contrairement à l'usage ultérieur, ce comité de pilotage est aussi l'instance de contrôle des bilans et comptes de l'exploitation devant être fournis à la personne publique pour examen en application de la convention et observant les dispositions des articles R2222-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, sans qu'un second comité ne soit créé.

Il est proposé au conseil municipal de désigner les membres suivants pour représenter la commune au sein du comité de pilotage, lesquels pourront être accompagnés d'agents communaux sans voix délibérative :

- Séverine MUGNIER
- Stéphane RIALLAND
- Rocco COLELLA
- Bruno MICHOTEY
- François TERRIER

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2023-008 du 30 janvier 2023 approuvant l'Avenant n° 2 au contrat de concession de service public du crématorium de La Balme de Sillingy ;

VU le contrat de concession du 17 décembre modifié ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public ;

Après en avoir délibéré,

**Article unique :**

Désigne les membres suivants pour siéger au comité de pilotage du Crématorium pendant toute la durée du mandat :

- Séverine MUGNIER
- Stéphane RIALLAND
- Rocco COLELLA
- Bruno MICHOTEY
- François TERRIER

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance**  
**Floriane ESCOLANO**



**Le Maire**  
**Séverine MUGNIER**



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

De sa réception en Préfecture le

De sa publication le

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.